N° 130. Jeudi, 2 Juin 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 1er juin.*

[illegible] à trois heures et demie de l'après-midi, LL. AA. RR. le [illegible] et la princesse Albert de Prusse sont arrivés en cette résidence [illegible] où ils sont descendus au palais du *Noordeinde*. Le prince [illegible] et le prince Alexandre des Pays-Bas ont été complimenter LL. AA. RR. immédiatement après leur arrivée.

[illegible] *Gazette d'État* de Prusse du 29 mai, en annonçant le départ pour La Haye de LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert [illegible] LL. AA. RR. le prince [illegible] et le prince [illegible] en Silésie.

On écrit d'Apeldoorn, sous la date du 30 mai, au *Handelsblad* :

« Hier au soir vers huit heures, S. M. le comte de Nassau, accompagné de madame la comtesse son épouse, est arrivé, en [illegible] au Loo. Toute la population des environs s'était portée sur le passage de S. M. pour témoigner son amour et son attachement au vénérable monarque à qui cette commune particulièrement [illegible] de si grandes obligations. Dans la soirée, M. le baron [illegible] van Schaesburg, adjudant de S. M. le roi a été admis [illegible] audience par S. M. le comte de Nassau et ce matin, à 8 heures [illegible], S. M. le roi Guillaume II est également arrivé au château pour y complimenter son auguste père. Cette réunion doit [illegible] été des plus touchantes et elle ne peut manquer d'être vivement appréciée par tout ami de son pays. On attend, vers une [illegible], LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert de Prusse. »

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 31 mai.

La séance s'ouvre à dix heures et demie, sous la présidence de [illegible] van Dam van Isselt.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'assemblée reçoit un Message royal accompagnant un projet de loi concernant les affaires de la Société de bienfaisance, et un mémoire explicatif de ce projet qui est de la teneur suivante :

Nous GUILLAUME II, [illegible] Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

Ayant pris en considération que la situation actuelle de la Société de bienfaisance réclame qu'il y soit pourvu plus amplement qu'il n'a été fait par la loi du 11 octobre 1841, *Staatsblad* [illegible], et que, en attendant un réglement final à arrêter au besoin par une loi, il faut assurer l'existence de cette institution [illegible] des allocations suffisantes ;

A ces causes, notre conseil d'état entendu et de commun accord avec les États-Généraux avons statué comme nous statuons par les présentes :

Art. 1er. Il est ouvert au gouvernement un crédit de 140,000 [illegible] pour en faire, sous telles conditions qu'il trouvera convenables, à la Société de bienfaisance, les paiemens nécessaires [illegible] assurer la marche des affaires de cette institution durant 1842.

[illegible] La somme mentionnée à l'article précédent sera imputée sur les excédans disponibles de différens chapitres du budget des dépenses de l'état pour 1841.

Mandons et ordonnons, etc.

Le projet de loi est renvoyé aux sections pour le mois de mai. Le président informe l'assemblée que les pièces à l'appui du mémoire explicatif sont déposées au greffe à l'inspection des membres.

Quelques pétitions toutes relatives au projet de loi sur le [illegible] sont remises entre les mains de la commission *ad hoc.*

Le président remet à la commission des pétitions qui était [illegible] à faire son rapport sur les réclamations contre le réglement des polders de la Gueldre, une nouvelle requête de M. A. G. [illegible] de Zoilen, et il propose à la commission d'ajourner son rapport afin d'y comprendre cette nouvelle Adresse. Cette proposition est adoptée.

On procède au tirage des sections pour le mois de mai. Les présidens et les vice-présidens de ces sections sont à savoir :

	Présidens :	Vice-Présidens :
1re section,	M. Luzac.	M. Verwey Mejan.
2e »	» Van Akerlaken.	» Luyben.
3e »	» Uytwerf Sterling.	» Gouverneur.
4e »	» Van Rappard.	» Van Hemert.
5e »	» Bruce.	» De Man.

La commission des pétitions fait divers rapports sur des requêtes présentées à la Chambre et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée est convertie en comité-général.

S. M., par arrêté du 28 mai, n° 206, a autorisé S. Exc. le ministre d'état le baron G. A. G. P. van der Capellen à accepter et à porter les insignes de grand-officier de la Légion d'honneur dont, comme nous l'avons déjà annoncé, ce ministre a été décoré par S. M. le roi des Français.

Avant-hier, M. le directeur-général de la marine, le contre-amiral J. C. Ryk, accompagné de sa famille, est arrivé en cette résidence où il est descendu au *Vieux Doelen*. Hier au matin, il a eu l'honneur d'être admis en audience par S. M. le roi.

— Le *Dagblad van 's Gravenhage* contient aujourd'hui un avis de la régence de La Haye, portant que la collecte générale à domicile en faveur des incendiés de Hambourg, ordonnée par l'arrêté de S. M. du 17 mai dernier, aura lieu, *mercredi prochain, le 8 juin*, à commencer de dix heures du matin, par les soins des directeurs des établissemens de charité des différentes communautés. Cet avis est en même temps un éloquent appel à la bienfaisance des habitans de notre résidence.

— Le marquis de Fayal et MM. de Sa Bandeira, Gomez et Berito, de Lisbonne, sont arrivés en cette résidence, où ils sont descendus à *l'Hôtel de Belle-Vue*.

[illegible] maison à Schiedam [illegible] l'encadrement d'une cheminée sous une couche épaisse de tentures, un tableau de Rembrandt van Ryn, peint en 1617, lorsque le célèbre maître n'avait pas plus de onze ans. Cette toile représente *Une Vue du Rhin*, un moulin en pierre et une habitation, probablement le berceau du grand artiste.

Depuis quelques jours, une foule nombreuse de promeneurs, attirés par un temps délicieux, se porte à Schéveningue. L'hôtel des Bains, le *Heeren Logement*, le *Romain* et toutes les auberges de l'endroit sont encombrés, tandis que dans les rues règne une animation extraordinaire et incessante. L'ordre qui règne toujours au milieu de ces flots de population à Schéveningue est vraiment admirable et M. le commissaire de police Behr peut à juste titre revendiquer une large part des éloges que mérite cette bonne police.

Depuis deux ans, surtout dans la nuit des samedis aux dimanches, on commettait des vols de plomb entre la barrière et le pont de Schéveningue. Jusqu'à présent, on n'avait pu découvrir les auteurs de ces vols, nonobstant les investigations les plus actives ; mais dans la nuit de dimanche dernier, le jardinier des propriétés de S. M., A. van Glabeek, a rencontré et pris sur le fait quatre individus qui transportaient de lourds fardeaux. Le jardinier n'hésita pas à arrêter ces hommes ; mais, après une courte lutte, trois d'entre eux s'échappèrent en abandonnant leur butin ; se trouvant seul et sans témoins, il fut obligé de lâcher le quatrième. Heureusement, Van Glabeck avait reconnu un de ces quatre voleurs, et, sur sa déposition à la permanence de police, M. le commissaire Waldeck fit des recherches si actives et si bien conduites que, en moins de deux heures, il [illegible] les autres individus dont il [illegible] de leurs noms. Le plomb qu'ils transportaient avait été volé par effraction dans une loge en bois de la maison de plaisance royale dite *Zorgvliet*.

Le D. Jonckbloet, favorablement connu par ses écrits historiques, est arrivé de La Haye à Giessen, de la part de S. M. le roi des Pays-Bas, afin de visiter d'une manière spéciale les manuscrits néerlandais déposés à la bibliothèque de l'Université de Giessen, et de prendre copie de ceux qui présentent le plus d'intérêt. Il paraît que M. Jonckbloet a été très-heureux dans ses recherches.

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* :

M. Edouard Artan, capitaine, officier d'ordonnance du prince Frédéric des Pays-Bas, avait été forcé par l'affaiblissement de sa santé à venir respirer l'air natal. Arrivé en Belgique, il y a un peu plus d'un an, il vient de succomber à la longue maladie dont il était attaqué.

Avant-hier, il est arrivé un bien déplorable malheur sur la Meuse près de Schiedam. Un père de famille, accompagné de trois de ses enfans, se rendait, dans un canot, vers un bâtiment en partance, sur lequel se trouvaient des parens auxquels il voulait dire adieu, lorsque le canot fut pris dans le sillage d'un pyroscaphe marchant à pleine force, et capota. On réussit à grand'-peine à sauver le père, mais les trois enfans ont péri dans les flots.

On mande de Flessingue, sous la date du 29 mai, que les lettres particulières de Java font mention du décès du contre-amiral Gesteranus, qui a eu lieu à bord de la frégate royale *Bellona*. D'autres bords ont renforcé l'équipage de cette frégate qui retourne aux ports de la mère-patrie.

Dans notre numéro d'hier, à la 10e ligne de l'article Théâtre, 3e colonne de la 3me page, il s'est glissé une faute typographique que nous nous empressons de rectifier : au lieu de *fausset* c'est *faucet* qu'il faut lire.

Une lettre d'Aschaffenbourg, à la date du 26 mai, porte : « Ce matin a passé devant cette ville le patron Reinhard Kranz, de Kitzingen, avec son navire *Louis Ier, roi de Bavière*, ayant un chargement venant *directement* de Rotterdam. Le navire était richement pavoisé et a tiré des salves d'artillerie en l'honneur de la ville. Ce patron, qui, comme on sait, a exécuté le premier le voyage du Main à Cologne, s'est constamment efforcé depuis, de se rendre aussi avec son navire appartenant à la navigation du Main, en Hollande ; cependant, le manque d'un chargement en aval y avait mis obstacle. Aujourd'hui il a atteint son but et donné par là la preuve qu'avec les navires dits *Mainschiffen* construits dans ces derniers temps, on peut se rendre jusqu'en Hollande, et partant jusqu'à la mer.

On lit dans [illegible] de Cadix [illegible] d'un petit bâtiment [illegible] l'équipage d'une petite barque de garde-côtes. On exigeait de lui 1000 réaux en argent et 1000 autres réaux en marchandises. Le capitaine s'est plaint au consul de sa nation. Des contestations sérieuses sont engagées sur cette affaire.

— On écrit de Francfort s/M, le 28 mai :

« La passion du jeu vient encore d'enfanter un acte de désespoir. La malheureuse victime est un jeune Français qui s'est poignardé hier à Wisbade dans le voisinage de la maison de jeu, après avoir, dit-on, perdu 21,000 florins. »

— Une lettre de Hambourg, du 26 mai, annonce que la noblesse de St.-Pétersbourg a souscrit pour 60,000 roubles d'argent [illegible] et que S. M. le roi de Prusse a envoyé 50 louis d'or pour chaque [illegible] dont la maison a été entièrement incendiée.

Nouvel incendie.

On écrit de Neustadt (grand-duché de Saxe-Weimar,) le 25 mai :

« Les tristes nouvelles de Hambourg occupent encore l'Allemagne entière, que voilà qu'une autre ville, la petite ville de Berga située dans notre ressort, vient d'être frappée d'une calamité semblable. On dit que le feu a pris dans la maison d'un négociant où l'on était occupé à brûler du café. Favorisé par la sécheresse de la saison, et par le manque d'eau, l'incendie s'est propagé avec une rapidité telle que presque toute la ville a été réduite en cendres. De 110 habitations, on n'est parvenu à en sauver à grand'-peine que 38. L'église et l'école ont été heureusement préservées, mais le presbytère a été dévoré par les flammes. Des 600 habitans, 400 errent sans abri et sans ressource, car par suite de la rapidité avec laquelle le feu a gagné les rangées de maisons on n'a pu sauver que très-peu ou presque point de meubles. Ce malheur est d'autant plus déplorable que la population de cette petite ville ne consiste presque toute qu'en gens pauvres qui par le travail de leurs mains pouvaient à peine subvenir à leur subsistance et à celle de leurs enfans. »

Les Antilles Anglaises,

AVANT ET DEPUIS L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES.

(*Suite.* — Voir notre n° d'hier.)

Les Antilles anglaises, comme on sait, se composent de quinze îles principales ou groupes, situés entre la [illegible] latitude et le 78e de longitude ; elles occupent ensemble une superficie de 1,867 lieues carrées, et contiennent une population totale d'environ 900,000 habitans. En voici le détail :

Désignation des îles.	Superficie en lieues carrées.	Population européenne.	Population africaine.	Total.
Trinidad	522	3,520	38,820	42,340
Tabago	41	725	15,000	15,725
La Grenade	45	1,100	29,500	30,600
Saint-Vincent	51	1,600	28,200	29,800
Sainte-Lucie	41	1,200	18,500	19,700
La Barbade	46	16,640	88,000	104,640
La Dominique	46	950	18,600	19,550
Montserrat	3	830	7,250	8,080
Antigoa	51	2,800	36,000	38,800
Nevis	40	1,100	11,265	12,365
St.-Christophe	18	2,000	24,000	26,000
Tortola	17	1,142	6,750	7,892
Jamaïque	784	32,000	428,000	460,000
Iles Bahama	101	4,850	13,000	17,850
Bermudes	6	6,000	5,800	11,800

Nous ne pénétrerons pas dans chacune de ces îles ; ce travail serait trop long et trop fastidieux ; nous aurions, d'ailleurs, trop souvent à constater les mêmes faits. Nous concentrerons donc nos observations sur les deux îles les plus importantes, la Trinité et la Jamaïque, qui à elles deux représentent la moitié de la population et de la superficie de nos possessions dans l'archipel Colombien.

La Jamaïque, [illegible] importante de toutes les possessions de l'Angleterre dans les Indes-Occidentales, occupe en superficie une étendue de 6,400 milles carrés (plus de 1,650,000 hectares), dont un tiers seulement est en culture. Cette île, située à peu de distance de Cuba et de Saint-Domingue, qui la défendent au nord et à l'est contre la violence des tempêtes de l'Océan Atlantique, offre aux navigateurs seize ports principaux, où les vaisseaux sont en pleine sécurité, et plus de trente rades ou mouillages, le long des côtes et sur un fond excellent.

Découverte en 1494 par Christophe Colomb, la Jamaïque ne commença cependant à attirer l'attention des Espagnols qu'en 1509. Diégo Colomb, fils du grand amiral, qui avait été [illegible] vice-roi héréditaire de toutes les îles et de tous les pays [illegible] verts par son père, établit dans l'île une colonie, dont [illegible] direction à don Juan de Esquival. Mais, après la [illegible] son fils Louis renonça à ses droits héréditaires [illegible] Charles-Quint l'île de la Jamaïque à titre de [illegible] pour en jouir à perpétuité, lui et ses descendans [illegible] dépendant de la couronne de Castille [illegible] confisqué et était rentré depuis quinze ans au pouvoir de la couronne, lorsqu'en 1655 les Anglais [illegible] s'en emparèrent. Depuis cette prise de possession, la Jamaïque n'a jamais cessé de leur appartenir.

Les Anglais, une fois maîtres de la Jamaïque, [illegible] siége de leur gouvernement à Port-Royal, à l'entrée d'une rade immense, où toute la marine militaire d'Angleterre pourrait [illegible]

mouiller en sûreté. Pendant les premières années de la conquête, les Anglais négligèrent l'agriculture pour se livrer à des entreprises aventureuses contre les vaisseaux et les possessions de l'Espagne dans cette partie du nouveau monde. Port Royal devint le rendez-vous de tous les flibustiers anglais qui infestaient alors ces mers, rivalisant d'audace avec les pirates de toutes les nations qu'y attiraient les riches cargaisons des galions espagnols. Parmi ces flibustiers, aucun ne se rendit plus célèbre que le capitaine Morgan, aucun ne contribua plus que lui à réunir dans la ville de Port-Royal autant d'or et d'argent. Morgan était Anglais; aussi le gouvernement britannique, en reconnaissance de ses exploits, l'éleva à un grade supérieur dans la marine, et le nomma plusieurs fois lieutenant-gouverneur de la Jamaïque. Malheureusement une grande partie des richesses que Morgan et les autres pirates ses compagnons avaient concentrées à Port-Royal disparurent bientôt, ainsi que la ville qui les recélait. Le 7 juin 1692, un horrible tremblement de terre se fit sentir dans toute l'étendue de l'île; ce jour-là, à midi précis, au moment même où le gouverneur et son conseil étaient en séance, un bruit extraordinaire venant du côté des montagnes se fit entendre; puis les eaux de la mer se soulevèrent et couvrirent à la hauteur de quinze pieds le rivage sur lequel la ville était bâtie. En plusieurs endroits la terre s'entr'ouvrit et entraîna dans d'immenses crevasses quantité de maisons particulières et d'édifices publics. Trois mille habitans furent ensevelis au milieu de ces ruines, et un plus grand nombre y aurait péri, si une frégate, chassée par la tempête de son mouillage, n'eût été portée au-dessus de la ville, que l'eau couvrait déjà; circonstance heureuse qui fournit un moyen de sauvetage aux malheureux exposés à une mort certaine. Deux cents maisons, construites dans l'intérieur du fort, échappèrent seules à ce désastre. Mais, après le tremblement de terre, une épidémie, occasionée par la putréfaction des corps que la mer avait rejetés sur le rivage, enleva encore trois mille habitans à Port-Royal. Ce nouveau sinistre décida les survivans à abandonner une ville visitée par tant de fléaux, et ils allèrent s'établir à quelques milles plus loin. La ville qui porte aujourd'hui le nom de Port-Royal n'est pas la même qui fut rebâtie assez près de la première; celle-ci fut encore détruite par l'explosion d'une poudrière, et l'administration profita de cette circonstance pour transférer le siége du gouvernement à Spanish-Town, située dans une plaine étendue à six milles de la baie de Port-Royal.

Quoique resserrée dans un très-petit espace (la Jamaïque n'a que 50 milles de large sur 160 de long), cette île offre les climats les plus variés. Une chaîne de montagnes, dont plusieurs ont leur sommet élevé de plus de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer, la partage dans toute sa longueur; de nombreuses sources d'eau sortent de leurs flancs à différentes hauteurs, et donnent naissance à une multitude de ruisseaux ou de rivières qui entretiennent la fraîcheur et portent la fertilité sur les coteaux et dans les plaines qu'elles traversent avant d'arriver à la mer. En sorte que l'intensité de la chaleur varie dans les différentes localités, suivant leur éloignement relatif des montagnes. Ainsi, à Spanish-Town, capitale de l'île, la température moyenne est de 25 à 26 degrés centigrades pendant la plus grande partie de l'année. Quand on s'avance de huit milles (13 kilomètres) seulement du côté de la montagne, elle n'est plus que de 21 degrés. A 14 milles (22 kilomètres), on se trouve déjà sur le flanc des montagnes, à 1,300 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Là le thermomètre ne dépasse guère 17 à 18 degrés centigrades pendant l'été, et en hiver il descend souvent à 6 ou 7 degrés.

Depuis la prise de possession des Anglais, l'administration de la Jamaïque a subi plusieurs modifications qu'il serait inutile de rappeler ici. Aujourd'hui cette île est divisée en trois comtés, soumis à l'autorité centrale d'un gouverneur. Dans le comté de Surrey on trouve Port-Royal, et au fond de sa belle rade Kingston, la plus considérable et la plus commerçante de toutes les villes de la Jamaïque; sa situation entre l'Europe et le centre du continent américain en ont fait depuis long-temps un entrepôt de marchandises important. Au point de vue commercial, Kingston est non-seulement la première ville de la Jamaïque, mais encore de toute l'Amérique anglaise. La ville de Spanish-Town, dans le comté de Middlesex, étant le siége du gouvernement, se distingue par un grand nombre de beaux édifices: elle est bâtie au sud-ouest et à la distance d'un quart de mille de la rivière Cobre, qui descend des montagnes voisines. Dans le comté de Cornwall, qui occupe la partie occidentale de l'île, on trouve au sud, Blenfields et Carlisle-Bay; au nord, Falmouth et Montego-Bay; petites villes qui ne demanderaient que quelques encouragemens et de la tranquillité pour prospérer.

Le gouvernement de la Jamaïque se compose aujourd'hui d'un gouverneur, d'un conseil de douze membres et d'une assemblée législative, dont les attributions ont une grande analogie avec celles de la Chambre des Communes; elle vote l'impôt et en assigne l'emploi; elle propose et discute des réglemens d'intérêt local et sanctionne les lois que la métropole juge à propos d'appliquer à la colonie. L'assemblée législative se compose de 45 membres: les villes de Port-Royal, de Kingston et de Spanish-Town fournissent chacune deux membres; les paroisses nomment les autres. Pour condition d'éligibilité à l'assemblée législative, la loi exige une propriété foncière située dans l'île et rapportant au moins 300 Liv. st. de revenu par an, ou bien une propriété mobilière d'une valeur de 3,000 Liv. st. Pour être électeur, il faut être majeur et posséder dans la paroisse où le droit est exercé une propriété foncière de 10 Liv. st. de revenu annuel.

Le gouverneur a le titre d'Excellence et exerce l'autorité civile et militaire. Il est aussi chancelier; il préside la cour qui connaît des affaires concernant le clergé, et il est vice-amiral de la colonie. En cas de mort ou d'absence du gouverneur, ses fonctions sont remplies par le député ou lieutenant-gouverneur, s'il y en a un, ou, dans le cas contraire, par le plus ancien conseiller. Le gouverneur peut, de l'avis et du consentement du conseil, convoquer de temps en temps, et suivant que les circonstances l'exigent, l'assemblée législative, et il a le droit de l'ajourner, de la proroger et de la dissoudre de sa seule autorité.

La justice est administrée par une cour suprême, dont le président est nommé par la reine. Les autres juges sont nommés par la reine ou par le gouverneur, mais tous sont révocables par Sa Majesté, et peuvent être suspendus de leurs fonctions par le gouverneur. Les tribunaux inférieurs, les cours des plaids communs, celles d'assises, etc., sont sous la surveillance du gouverneur, qui en nomme les membres et qui a le pouvoir de les révoquer. La force militaire de la Jamaïque se compose de quatre régimens européens, d'un régiment de Caffres et d'un fort détachement d'artillerie; en tout, environ 3,000 hommes. La milice locale, organisée en régimens d'infanterie et de cavalerie, à chacun desquels est attachée une compagnie d'artillerie et deux pièces de campagne, présente un effectif de 16 à 18,000 hommes, et la population totale de l'île est portée par les derniers recensemens à 460,000 habitans, dont 32,000 Européens et 428,000 noirs ou hommes de couleur.

Toutes les plantes tropicales réussissent à la Jamaïque. Autrefois la culture du cotonnier, de l'indigo et du cacaotier y était fort étendue. Depuis 1818, le sucre et le café sont les seules productions que l'on y cultive sur une grande échelle. Une plante qui n'est pas originaire de cette île et que le hasard paraît y avoir apportée, l'*herbe de Guinée*, est considérée, par son utilité, pour la nourriture des bestiaux et la production du fumier nécessaire à l'engrais des champs de canne à sucre, comme presque aussi importante que la canne elle-même. Voici à quelle circonstance on attribue l'introduction de cette plante dans l'île. Quelqu'un ayant envoyé en présent à un habitant des oiseaux de Guinée, joignit à son envoi de la graine de cette herbe pour les nourrir. Les oiseaux étant morts, on jeta la graine, qui ne tarda pas à lever, et comme on s'aperçut que les bestiaux la mangeaient avec avidité, on jugea qu'elle méritait d'être cultivée, et on en prit soin. Aujourd'hui cette plante est répandue dans les différens quartiers de l'île, croissant partout avec vigueur, même dans les terrains les plus pierreux, et comme le sainfoin, elle rend productifs des sols qui étaient précédemment réputés stériles. Elle fournit pour les bestiaux une excellente nourriture d'hiver, pourvu que l'on ait soin de la saler ou de l'arroser avec de l'eau de mer, après la fenaison et avant de la rentrer dans les greniers.

On trouve à la Jamaïque tous les fruits et tous les légumes des Antilles et de l'Amérique méridionale; beaucoup de végétaux d'Europe et des autres parties du monde y sont cultivés avec succès. L'arbre à pain, introduit d'abord dans les colonies françaises, y est depuis assez long-temps déjà naturalisé. A l'époque où les Espagnols étaient maîtres de cette île, ils y avaient planté de la vigne et ils y récoltaient du vin; mais cette culture a été entièrement abandonnée. Maintenant la canne à sucre et le caféier sont presque les seules plantes que l'on y cultive en grand, et les récoltes qu'elles donnent entrent pour près des quatre-vingt-dix-neuf centièmes dans le commerce de l'île avec la métropole; l'autre centième consiste en coton, piment, gingembre, arrow-root, peaux de bœuf, bois de teinture et de marqueterie, et quelques autres articles de peu d'importance. Cependant, dans certaines années, le montant total de tous ces objets réunis s'est élevé à la somme énorme de 125,000,000 de fr.

Telle était la situation de la Jamaïque lorsque le bill d'émancipation des esclaves fut rendu par le Parlement britannique, en 1833. Cet acte ne reçut la sanction de l'assemblée législative de la Jamaïque que le 12 décembre 1833. Dès ce moment, un changement notable se manifesta dans toute la partie économique de l'île. Quoique la loi ne fût progressivement exécutoire qu'à partir du 1er août 1834, c'est-à-dire qu'à dater de cette époque les esclaves placés dans un état mixte d'hommes libres, mais forcément appliqués au travail, devaient continuer à accomplir leurs anciennes occupations, on les vit aussitôt se raidir contre cette mesure transitoire, et plusieurs ateliers refusèrent formellement de travailler. Les troupes furent obligées d'intervenir pour réduire les mutins, et force resta à la loi; mais cette collision détruisit les bons effets que l'on pouvait encore espérer de l'émancipation. La liberté pour les esclaves émancipés ne fut plus qu'une licence effrénée; le travail et la production allèrent sans cesse en décroissant. Les exportations de la Jamaïque, dont le sucre et le rhum composent la plus grande partie, s'étaient élevées en 1831 à 3,736,113 liv. sterl; en 1840, elles n'ont pas dépassé 677,000 liv. sterl. Jusqu'en 1837, la production du sucre de la Jamaïque avait été de 90 à 95,000 barriques; maintenant elle a diminué de moitié, et elle ne sera bientôt plus que du tiers; car les chiffres tendent sans cesse à décroître. En voici la preuve:

Résultat des récoltes en 1840 et 1841, en quantités.

	1840.	1841.
Barriques.	31,541	30,560
Tierçons.	8,714	4,436
Quarts.	1,483	3,396
Totaux. . . .	41,738	38,392

Si maintenant nous passons à l'examen du préjudice que l'émancipation a causé à la propriété foncière et aux capitaux engagés, nous trouverons les résultats suivans. Colquhoun estimait, en 1812, que la richesse de la Jamaïque pouvait être portée à 58,125,262 liv. st. (1,453,131,550 fr.). En 1830, M. Bridge, agent général de la colonie, évaluait cette même propriété à 60,000,000 liv. st. Dans ce chiffre il comprenait la valeur des esclaves, comme instrumens de travail, pour une somme de 9,000,000 liv. st.; ce qui donnait aux autres propriétés 51,000,000 liv. st. (1,275,000,000 fr.). Eh bien, en 1840, cette même propriété n'est portée, dans le recensement qui a été fait, qu'à 14,000,000 liv. st., le quart environ de l'estimation de 1830. Ces pertes, quelque réelles, quelque considérables qu'elles soient, ne sont rien auprès des craintes sérieuses que doit inspirer le caractère haineux et turbulent des noirs concentrés à la Jamaïque. Il y a un siècle, les troupes britanniques eurent à soutenir une guerre acharnée contre les nègres marrons réfugiés dans les montagnes Bleues, et ce ne fut qu'après six ans de combats et grâce aux prudentes mesures du gouverneur Trelawny que l'on parvint, en 1740, à les pacifier. Les insurgés n'étaient alors que 3 à 4 mille; aujourd'hui la lutte pourrait être engagée contre plus de 300,000. On sait les désordres coupables auxquels s'est portée la population noire à Kingston, lors des dernières fêtes de Noël: l'autorité des magistrats a été méconnue, et ils ont même été obligés de se soustraire par la fuite aux mauvais traitemens qui les menaçaient. Peut-être n'est-ce là que le prélude d'une attaque plus générale et mieux combinée (1).

Mais poursuivons notre examen; jetons un coup d'œil rapide sur la Trinité; nous présenterons ensuite nos conclusions.

La Trinité, beaucoup moins considérable que la Jamaïque, car sa superficie n'est que de 2,400 milles carrés (621,575 hectares) et sa population dix fois moindre, vue d'une certaine distance en mer, semble n'être qu'une immense chaîne de rochers. Mais dès qu'on est entré dans le Golfe de Paria, on découvre un des plus beaux et des plus riches paysages qu'il soit possible de voir. Vers le nord sont des montagnes de moyenne élévation couvertes de forêts; au centre, des collines, dont les sommets plats ou arrondis sont également bien boisés; enfin, au sud, une suite de monticules, dont l'éternelle verdure annonce l'excellence du sol. Nulle part ailleurs on ne peut trouver une végétation plus vigoureuse: comparés aux arbres de cette île, les grands arbres d'Europe ne sont que des nains rabougris; à côté des brillantes fleurs de la Trinité, nos plus belles fleurs paraissent étiolées; ses magnifiques rivières, ses coteaux à pente douce, ses forêts de palmiers, ses bosquets d'orangers et de citronniers, ses champs bordés d'arbres à épices, la bonté et l'abondance de ses productions, la limpidité de son horizon, la pureté de son air, tout concourt à justifier le nom de *Paradis Indien* qu'on s'est plu à lui donner.

Christophe Colomb découvrit la Trinité dans son troisième voyage d'Amérique, le 31 juillet 1498. L'île était alors peuplée de Caraïbes industrieux, mieux faits et moins basanés que les autres habitans de l'Archipel. Ils continuèrent à y vivre paisiblement pendant près d'un siècle; mais en 1588, les Espagnols ayant voulu les soumettre à un travail forcé, on les vit s'éteindre rapidement. Aujourd'hui, on ne trouve à la Trinité qu'un petit nombre de familles de race autochtone. Privé d'instrumens de travail, le gouvernement espagnol perdit de vue cette colonie; il ne commença à s'en occuper qu'en 1783. Les entraves qui nuisaient alors au commerce et à l'agriculture des colons ayant été écartées, et les étrangers ayant eu la permission de s'y établir, on crut un instant que la Trinité prendrait un aussi grand développement que Cuba et Porto-Rico, lorsqu'une escadre anglaise de quatre vaisseaux, ayant à leur bord 4,000 hommes de débarquement, se présenta devant l'île. L'amiral Harvey commandait cette division. Le contre-amiral espagnol Apodaca, qui se trouvait au mouillage devant la Trinité, avec trois vaisseaux de premier rang et une belle frégate, au lieu de s'opposer au débarquement des troupes anglaises, ainsi qu'il aurait dû le faire, mit le feu à ces quatre bâtimens pour qu'ils ne tombassent pas au pouvoir des Anglais, et se rendit ensuite processionnellement avec son équipage au Port-d'Espagne, capitale de l'île. « Tout est donc perdu! s'écria le gouverneur en apprenant son arrivée. — Non, lui répondit Apodaca, tout n'est pas perdu; j'ai eu le bonheur de sauver l'image de Saint Jacques de Compostelle, mon patron et celui de mon vaisseau! » Tout, en effet, était perdu: les quatre mille Anglais commandés par Ralph Abercromby, une fois à terre, marchèrent droit sur la capitale et s'en emparèrent presque sans coup férir. La position de la Trinité, en face de l'embouchure de l'Orénoque et tout près du continent américain, facilitait beaucoup le commerce régulier ou interlope des Anglais avec les habitans de Vénézuéla; cette circonstance augmenta encore l'intérêt que l'Angleterre pouvait mettre à la possession de cette île, en raison de son étendue et de sa grande fertilité.

La Trinité produit, indépendamment du sucre, du café, du cacao et toutes les plantes qui se trouvent ou se cultivent dans l'Archipel des Antilles et sur le continent voisin. La canne à sucre surtout y donne des récoltes d'une abondance extraordinaire: en 1832, elle occupait une superficie de 8,921 carreaux (un carreau = 1 hectare 295 centiares). Cette étendue de terre produisit 39,240,960 livres de sucre; chaque carreau rendit donc 4,400 livres de sucre, et portant à 20 schellings la valeur de cent livres de sucre, le rapport moyen d'un carreau fut de 44 Liv. st. (1,100 fr.); ce qui donne pour le produit d'un hectare 850 francs. Mais en sus des 39,000,000 de livres de sucre, le même terrain a produit 390,530 gallons de rhum, 974,031 gallons de mélasse; le rhum étant évalué à 1 shelling 6 deniers et la mélasse à 10 deniers sterling, c'est donc un peu plus de sept livres sterling à ajouter au produit du carreau; ainsi le rendement total est d'environ 51 liv. sterl. par carreau, ce qui élève à 984 fr. 55 c. le produit d'un hectare! Le cacao, le café et le coton fournissent des récoltes proportionnelles.

La plupart des rivières de la Trinité forment, par leurs débordemens, des marais ou lagunes qui, dans la saison sèche, se changent en savanes où l'on envoie paître le bétail et où l'on prend beaucoup de gibier et de tortues. Parmi ces lagunes la plus remarquable est le lac d'asphalte, situé au bas de la côte occidentale, près de la baie Naparima; il a une lieue et demie de long sur une largeur à-peu-près égale, et se trouve sur une éminence élevée de 80 pieds au-dessus du niveau de la mer; il est environné de toutes parts de bois touffus, excepté dans les endroits où les arbres ont été abattus pour faire place à la canne à sucre. Le lac est entrecoupé de tous les côtés par des ruisseaux d'eau pure et limpide, remplis de petits poissons. Çà et là, et vers le milieu même du lac, sur l'asphalte solide, on découvre de petites îles dans lesquelles croissent des plantes et des arbrisseaux de toute espèce. Le bord des ruisseaux est disposé en forme de petits bourrelets demi-cylindriques, et leur lit serpente dans des crevasses qui présentent une profondeur de deux à dix pieds. Le fond de ces crevasses est si peu résistant, que lorsqu'on y enfonce des branches, elles disparaissent à l'instant. On prétend même que des morceaux de bois auxquels on avait fait des entailles avant de les y plonger ont été retrouvés quelques [illegible] après sur le bord de la mer. Au reste, rien de plus [illegible] rien de plus mobile que la physionomie de ce lac et de ses accessoires: ici des groupes d'arbustes, là des touffes d'agaves et d'ananas sauvages, au milieu desquelles voltigent des essaims de magnifiques papillons, des oiseaux-mouches, des colibris et mille autres espèces resplendissant des couleurs les plus éclatantes. Décoration magique qui change à chaque instant de place; car le canal qui la veille avait [illegible] à dix pieds de profondeur se trouve comblé le lendemain, et d'autres s'ouvrent là où on n'apercevait qu'une masse [illegible] d'asphalte. Dans le voisinage du lac, la côte présente un mélange confus de terres marneuses et argileuses, imprégnées de bitume; à une lieue plus loin, parmi les belles plantations et les magnifiques forêts qui l'environnent, on trouve souvent du [illegible] trole mélangé avec de la terre; cette substance donne au sol une fertilité surprenante. Les fruits les plus beaux et les meilleurs de la colonie viennent de ce quartier; l'ananas, en particulier, est plus gros, plus aromatisé et a une couleur dorée [illegible] plus foncée que partout ailleurs.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Les dernières nouvelles arrivées de la Jamaïque semblent justifier ces sinistres prévisions. Le gouvernement anglais vient de prendre des mesures pour renforcer la garnison de cette colonie.

Extérieur.

AMERIQUE.

Le pyroscaphe *Solway* vient d'arriver à Falmouth, des Indes-Occidentales, apportant la nouvelle que le 19 avril, se trouvaient ..., l'*Illustrious*, portant le pavillon de l'amiral Adam, le ...dis, le *Rover*, le *Racehorse*, l'*Electra* et le pyroscaphe *Hydra*. Le *Spitfire* y était journellement attendu. Les négocians sont naturellement curieux de connaître la destination de cette ... considérable, et l'objet qu'elle a en vue. Il est probable, d'après les nouvelles reçues de l'Amérique Centrale que c'est ...mala qui sera le théâtre des futures opérations de la flotte. Les nouvelles de cette république, en date du 20 février, annoncent que le général Morison avait effectué heureusement son débarquement à l'Union, et qu'il s'était rendu à San Miguel, où il avait publié une proclamation portant qu'avec son épée, il vengera l'insulte faite au pays par la récente conduite du colonel ...ald. Cependant, les habitans avaient refusé de se soumettre à son autorité et il s'était retiré, disait-on, au Chili. On regardait l'affaire Quiljanno, comme ayant tellement exaspéré les habitans du pays de Mosquito, que les Anglais ne pouvaient se croire en sûreté parmi eux.

Les nouvelles les plus importantes reçues par le *Solway*, sont du Mexique. Les élections pour la nouvelle Convention, étaient terminées depuis le 10 avril. Les résultats étaient fortement contre la présente administration, et surtout hostiles au dictateur Santa-Anna, la majorité étant de la nuance ultra-libérale. On ne pensait pas qu'il convoquerait les membres de cette Convention, par la crainte de nuire à son pouvoir, mais les convoquât-il, il saurait bien les empêcher de remplir leur fonctions législatives. Le bruit courait que Santa-Anna avait le projet de conclure un nouvel emprunt de 14 millions de dollars, vu le grand besoin d'argent pour faire marcher les affaires civiles du gouvernement et du pays, le président portant, pour de bonnes raisons, toute son attention sur sa nombreuse armée, afin qu'elle soit bien payée, bien nourrie et bien habillée. Il avait fortifié convenablement Matamoras afin de neutraliser de ce côté-là, toute attaque de la part des Texiens. Toutes les fois que les Mexicains ont été sur le point d'envoyer des forces armées contre le Texas, les Américains (ceux des Etats-Unis), n'ont jamais manqué de saisir l'occasion d'intervenir. Ils en ont agi de même dans la querelle actuelle entre le Mexique et le Texas, une escadre des Etats-Unis ayant paru devant Sacrificios. La mission de cette escadre paraît se rattacher à de certaines indemnités que réclament les Etats-Unis au Mexique. Un nouveau ministre avait été envoyé de Washington, à bord d'un des bâtimens de l'escadre. Sur la route de la Véra-Cruz à Mexico, il avait eu le malheur de rencontrer une bande de voleurs qui avaient détruit tous ses papiers diplomatiques, mais qui ne lui avaient fait aucun mal. M. Pakenham devait quitter sous peu Mexico, et devait être temporairement remplacé par M. Adams, de Bogota. Quant à l'administration de Santa-Anna, il est hors de doute que ses ennemis politiques, appartenant au parti modéré, aimeraient mieux de le voir rester au pouvoir, que de voir le parti démagogique qui a la majorité dans la Convention, remporter la victoire et le renverser. M. Estrada qui, comme on se le rappelle, avait publié dans une brochure, son opinion en faveur d'une forme monarchique de gouvernement, et qui, pour ce motif, fut banni du Mexique, est parti à bord du *Solway*, pour l'Angleterre.

ITALIE.

On mande de Rome, le 17 mai :

« S. M. le roi de Bavière a refusé la garde d'honneur que lui offrait le gouvernement, en le remerciant. Le monarque rendra demain visite au pape et recevra le collége des cardinaux et le corps diplomatique. »

GRÈCE.

On mande d'Athènes, le 12 mai :

« Plusieurs des navires français qui se trouvaient au Pirée sous les ordres du contre-amiral Lasusse n'ont pu faire leur quarantaine parce que la petite vérole régnait à bord. Ils ont donc quitté le Pirée, où n'est resté que l'amiral avec deux bâtimens à voiles et un à vapeur. »

PRUSSE.

Une lettre de Berlin, du 25 mai, mande :

« On dit que notre conseil-d'état sera incessamment saisi d'un projet de loi ayant pour but de mettre, dans les états prussiens, un frein légal au luxe qui ne fait que s'accroître d'une manière déplorable.

Une lettre de cabinet adressée au directeur-général de musique, M. Spontini et relative au jugement prononcé contre lui, en appel, produit ici une vive sensation. Le roi, en considération des services qu'il a rendus à l'art, lui fait remise entière de la peine de l'emprisonnement prononcée contre lui, mais Spontini reçoit en même temps la démission des fonctions qu'il a exercées jusqu'à présent : il est libre de se retirer partout où il voudra, avec sa pension entière. On dit qu'il retournera en Italie, son pays natal. »

— On écrit de Dantsig, le 23 mai :

« La police est parvenue à se saisir de deux individus, dont un lithographe, qui fabriquaient de faux billets de cent florins de la banque de Pologne. »

ANGLETERRE.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Londres, 27 mai.

L'intérêt qu'a pu prendre l'étranger aux débats des Communes sur les mesures financières a dû naturellement s'affaiblir à mesure que le succès du système proposé par le ministère est devenu de plus en plus assuré. Cependant, il est toujours assez curieux de suivre la presse anti-ministérielle dans ses ruses pour soutenir ou exciter la lutte hors de la Chambre. C'est ainsi, entr'autres, le *Morning Chronicle*, à l'occasion de l'adoption du chapitre du tarif concernant la réduction du droit d'importation du bétail, a cherché à en tirer parti en présentant à sa manière les ... qui ont été faits contre ou pour l'amendement proposé par un membre (M. Miles). Il était arrivé que seulement 97 membres du parti ministériel avaient voté pour cet amendement, et que 168 de ce parti l'avaient rejeté, tandis que 86 membres libéraux avaient voté pour et 212 contre. Or, ce journal, en qualifiant les membres votant ordinairement avec le ministère de *tories* et les autres de *libéraux*, en a formé un tableau ainsi qu'il suit :

Contre l'amendement.	Pour.
212 *tories*.	86 *tories*.
168 *libéraux*.	27 *libéraux*.
380	113
Tories pour M. Miles 86.	Contre 212.
Libéraux présens 195.	
281.	

Supposé (ajoute le journal) que tous les libéraux présens eussent voté avec les 86 *tories*, sir R. Peel se serait trouvé avec une minorité de ... 89.

281.

Rien de plus facile, sans doute, que de changer ainsi la réalité des choses au moyen des suppositions. Cependant, la supposition n'est point raisonnablement admissible. Pour qu'il y eût eu quelque probabilité pour cette unanimité de l'opposition, il aurait fallu, au moins, que c'eût été au sujet de quelque question de cabinet, et si, en effet, l'ensemble du tarif est de cette espèce, il n'en est nullement de même de chacun de ses chapitres. Et si tel eût été le cas, à la vérité les 168 dits libéraux auraient pu se joindre aux 27, ensemble 195; mais par-contre, il y aurait eu une raison identiquement semblable pour que les 86 réputés *tories* se fussent réunis aux 212, ensemble 298. Remarquons toutefois que ceux que l'on appelle communément libéraux, ne sont autres que les anciens *whigs*, en partie devenus *radicaux*, ou même ouvertement destructeurs (car c'est de ce nom que se sont glorifiés quelques-uns d'entre eux, il y a quelques années, en publiant même un journal sous le titre de *The Destructive*), et que, de l'autre côté, le nombre des vrais *tories* s'est trouvé considérablement réduit depuis l'apparition de cet esprit radical, ou ouvertement destructeur, les plus modérés des deux grands partis, *whigs* et *tories*, guidés par sir Robert Peel, ... se formant en un parti dit *conservative* ou conservateur. Les vrais anciens *tories* ou *ultras* d'un côté, et les *whigs radicaux* de l'autre, ne sont maintenant que les deux extrêmes. Des premiers on a compté, à la Chambre des Lords ... qui ont voté contre toute modification des lois existantes sur les céréales, et des derniers, *cinq*, qui en auraient voulu l'abolition absolue. Je ne serais pas surpris que ... le *Morning Chronicle* n'eût contribué à propager à l'étranger des notions entièrement fausses sur la position actuelle du ministère britannique.

C'est dans le même but que ce journal publie des railleries mises dans la forme de lettres familières, écrites par une mistress Dorothea d'Hippen à ... Humphrey Dumpy, esq. de Northbrookhill à Demerara. En voici un échantillon :

« Frustré dans l'attente de pouvoir provoquer un pétitionnement général contre l'*income-tax*, par la raison très-simple que cet impôt ne frappe aucun revenu au-dessous de 150 liv. st. de revenu, ... un moyen d'intéresser les masses, Mme Dorothea d'Hippen semble penser que les charges de l'impôt retomberont en effet sur les classes ouvrières, parce que, comme elle le prétend, la conséquence immédiate de la taxe sera infailliblement que les contribuables retrancheront sur leurs dépenses en proportion de ce qu'il leur faudra supporter par la taxe. Des domestiques et autres, dit-elle, se verront sans place; un ouvrier qui gagne maintenant 18 à 20 shellings par semaine, se trouvera peut-être à la fin de l'année dans le cas de n'en toucher que de 16 à 18, il aura donc à subir une diminution de 10 à 12 pour cent de son revenu, tandis que l'homme avec 150 liv. de rente aura à payer moins que 3 pour cent. Puis, pour embellir tout cela d'un exemple bien frappant, elle ajoute par manière de post-scriptum : « Betty Loddle, mon unique servante, doit me quitter; elle pleure comme un enfant lorsque je lui donnai son congé, mais je n'ai pas les moyens de payer à Betty sept liv. st. de gages et une taxe sur mon revenu à la fois, je dois tâcher de m'arranger de façon à n'avoir que ma fille Marie pour toute assistance. »

Il n'y a que ceci de parfaitement évident dans la position que s'attribue la dame. Elle doit avoir un revenu qui excède 150 liv. st., car autrement, elle serait exempte de la taxe. Si elle touche 151 liv. seulement par an, cela fait un revenu annuel de 1,812 florins en monnaie des Pays-Bas, et, dans ce cas, la taxe serait de 7 liv. 4 sh. 4 d., ou 86 fl. 80 c. des P.-B., et il lui resterait un revenu de 1,736 fl. 20 c. des P.-B., suffisant sans doute pour ne pas être forcée de se passer d'une unique domestique.

Nous avons dit que l'examen en comité du nouveau tarif dans la Chambre des Communes, avance rapidement. Nous avons ajouté que les divers amendemens présentés par l'opposition, sont successivement rejetés. Le beurre restera ainsi frappé d'un droit d'entrée de une liv. st. le quintal. Lord Howick, M. Hume, et d'autres membres ont demandé un abaissement de ce droit, par le motif qu'il s'agit là d'un article de première nécessité pour les classes inférieures du peuple, mais sir Robert Peel a soutenu la nécessité de maintenir le droit élevé sur le beurre étranger, nommément, comme il l'a avoué lui-même, sur le beurre de Hollande, parce que le trésor public ne peut se passer de cette branche de revenus. MM. Hume, Cobden et d'autres ont prétendu, de leur côté, que dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, le peuple anglais est la victime de l'avidité de la classe agricole ou plutôt des grands propriétaires terriens qui veulent continuer à toucher des loyers élevés. Il en a été de même de l'article fromage. M. Philips a proposé, dans l'intérêt des classes ouvrières, d'abaisser le droit d'entrée sur le fromage, de 10 1/2 sh. à 7 1/2 sh., le quintal. Cette proposition n'a pas été adoptée. Le nouveau tarif propose d'abaisser le droit d'entrée sur les pommes de terre de 2 sh. à 2 pence. M. Palmer a demandé, dans l'intérêt de l'agriculture en Angleterre, de ne pas ... cet abaissement ... en vue de ... les importations de pommes de terre des Pays-Bas et de l'ouest de la France. Sa demande n'a pas été accueillie.

Quant à l'huile de baleine, le nouveau tarif propose un droit d'entrée de 6 livres st. par tonneau sur l'huile étrangère, tandis que le tarif actuel porte 26 liv. et 12 sh. Cet abaissement ne commencerait qu'à dater du 5 juillet 1843. M. Lyall a demandé que cette diminution de droits ne fût pas aussi considérable, ou du moins que le délai où commencerait l'abaissement du droit, fût reculé jusqu'à l'année 1844. Il a fait ressortir l'importance de la pêche de la baleine pour l'Angleterre, cette pêche qui a été, dans tous les temps, la meilleure école pour la marine, mais qui, dans ces dernières années, a considérablement diminué, ce qu'il faut attribuer aussi à la suppression des primes. M. Palmer a posé les chiffres que voici : en 1821, 322 navires anglais, ayant 12,788 hommes d'équipage, sont partis pour la pêche de la baleine. Aujourd'hui ce chiffre se trouve réduit à 85 navires, avec 3,000 marins. Aux Etats-Unis, au contraire, on n'avait en 1821, que 60 baleiniers, et on en a aujourd'hui 634 avec 17,000 hommes d'équipage. La concurrence des Etats-Unis est tellement grande, que beaucoup d'armateurs anglais sont sur le point de cesser entièrement leurs armemens pour la pêche de la baleine.

Sir Robert Peel a défendu le chiffre du nouveau tarif, en disant que l'intérêt des fabriques réclame l'abaissement proposé.

ESPAGNE.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Madrid, le 23 mai 1842.

La première soirée du régent a été très-brillante. ... Un grand nombre d'officiers des divers régimens de la garnison s'y étaient donné rendez-vous. Le régent a, dit-on, dansé avec la fille de l'Infant don François de Paule.

La commission des députés qui devait présenter au président du conseil une Adresse à l'effet d'obtenir le remaniement du cabinet, et notamment le renvoi des ministres de la guerre et des finances, a été reçue par M. Gonzalès. Le président du conseil a refusé d'admettre une semblable prétention, et le régent lui-même, à qui l'on en aurait référé, se serait, à ce qu'on assure, prononcé très-énergiquement contre la prise en considération d'une semblable Adresse. Il faudra, dès lors, songer à une autre combinaison, celle-ci ayant complètement échoué.

Le jeune député Espronceda, nommé récemment secrétaire de légation à La Haye, vient de mourir subitement. Un grand nombre de députés se proposent d'assister au convoi du jeune poète. L'Espagne pleure aujourd'hui l'une de ses muses les plus gracieuses et les plus distinguées.

Les dernières nouvelles de l'Andalousie sont favorables. La tranquillité est entièrement rétablie à Chiclana.

La discussion du projet pour la modification des tarifs n'a pas eu lieu aujourd'hui comme on s'y attendait.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, après un tribut d'hommages rendus à la mémoire du jeune député d'Almeria, M. Espronceda, on discute le projet de loi établissant pour la présente année l'armée sur le pied d'une force permanente de 90,000 hommes, et portant la réserve à 40,000 hommes. On commence par discuter un vote particulier de M. Mendez Vigo, qui veut que la force permanente soit seulement de 60,000 hommes et la réserve de 80,000 hommes. M. Serrano trouve le chiffre de 60,000 hommes trop peu élevé pour garnir les frontières, conserver l'ordre intérieur et servir de base à l'augmentation d'une nombreuse armée, si le cas d'une invasion de l'étranger arrivait. Il faudrait, en effet, alors, non seulement mettre en mouvement les grandes forces de la réserve, mais encore avoir sur pied une armée bien disciplinée, capable de fournir des officiers et sous-officiers aux nouveaux régimens qu'il s'agirait de conduire à la victoire. M. Mendez Vigo fait observer que la garde nationale suffit pour maintenir la tranquillité intérieure, et il présente quelques considérations à l'appui de son opinion, qui est combattue par le ministre de la guerre : « Outre la nécessité d'avoir une nombreuse armée, prête à repousser toute tentative qui serait dirigée contre nous, il ne faut pas perdre de vue que l'armée est aujourd'hui occupée à la poursuite de la contrebande et à la conservation de l'ordre public. » La Chambre repousse, à la majorité de 80 voix contre 35, la proposition particulière de M. Mendez Vigo.

On dit que les députés ministériels en sont venus à réfléchir sérieusement sur la situation et que convaincus du danger imminent qui résulterait pour le pays de la prolongation d'un pareil état de choses, ils ont résolu d'envoyer une députation au président du conseil des ministres pour lui proposer un remaniement de cabinet qui porterait au moins sur les ministères de la guerre et des finances.

On dit aussi que cette exigence manifestée en certain lieu a provoqué une réponse peu satisfaisante, ... Que si le cabinet n'avait pas assez de force pour dominer la situation, il n'en aurait pas davantage quand il serait remanié, parce que le vice qu'on lui trouve est commun à tous ses membres. On ajoute enfin que le président du conseil a refusé à la députation le remaniement ... plusieurs employés généraux et provinciaux. Nous verrons quelle sera l'issue de tout cela.

— Un journal conservateur a signalé ces jours derniers les inconvenances scandaleuses auxquelles se livrent les personnes qui vivent aujourd'hui dans le palais des rois d'Espagne. Nous n'en citerons qu'une : Madame Mina donne le bras à la reine et à la jeune infante dans le *Retiro* et autres lieux publics, un tel fait dégrade la majesté royale. L'étiquette que l'on observe à la cour dans le palais des monarques, les égards que l'on a pour les personnes sont d'autant plus indispensables, et surtout dans les gouvernemens constitutionnels que si on oublie ce cérémonial, il ne leur reste déjà plus rien du trône. La marquise de Santa-Cruz sût toujours respecter l'étiquette du Palais; il n'en est pas de même de M. Mina, qui ... manque essentiellement en accoutumant le public à voir une simple sujette ... user de familiarité avec l'enfant auguste ... St.-Ferdinand. Le tuteur qui est ... veiller sur ces sortes de choses, ... bien que nous.

— Un navire de Gijon est arrivé la semaine dernière de la Havane après une traversée de 35 jours. Il n'y avait rien de nouveau dans l'île. Les passagers ont confirmé la nouvelle que M. Turnbull ne remplissait plus les fonctions de consul anglais, bien qu'il ne restât à Cuba qu'avec le titre de protecteur des ...

nègres émancipés, on espérait beaucoup qu'il recevrait très promptement l'ordre de partir avec défense de résider à l'avenir dans les Antilles espagnoles.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 19 mai, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« Je puis vous assurer positivement que M. Guizot va informer le cabinet de St-James, que les nombreuses vexations dont les croiseurs anglais se sont rendus coupables envers les bâtimens français, et qui ont dû blesser à juste titre le sentiment national du peuple français, ont imposé au gouvernement des Tuileries le devoir de demander, qu'aux termes du traité de 1833, le nombre des croiseurs anglais soit diminué, et que la délivrance de patentes de croiseurs soit différée pour un temps indéterminé. Comme le contrat en question contient une clause qui veut que le nombre des croiseurs respectifs soit fixé de commun accord, le refus de délivrer de nouvelles patentes ne peut offenser le moins du monde le gouvernement anglais ; pour le cabinet français, au contraire, cette mesure est de la plus haute importance à la veille des élections surtout. »

La Presse présente de graves considérations sur le nouveau bill des droits aux Etats-Unis. Selon elle le meilleur mode de représaille *immédiate*, c'est la révocation du traité de 1822 qui a établi la marine américaine sur un pied d'égalité parfaite avec la nôtre. « Premièrement, ajoute *La Presse*, ce mode de représailles ne nous nuira point par la raison bien simple que l'existence du traité constitue elle-même le plus grand préjudice qui puisse être porté à notre marine. Grâce à cette convention, tous les transports ont été accaparés par les navires américains qui, construits et aménagés exprès pour ce genre de navigation, rendent toute concurrence impossible. Si donc comme cela est probable, les Etats-Unis ripostent au coup que nous leur portons par un coup de même nature ; s'ils lèvent à la sortie des cotons par navires français, un droit de tonnage égal à celui que nous aurons levé à l'entrée des cotons par navires américains, en définitive cela nous touchera peu. Car, sous le régime actuel, les navires français ne transportent, pour ainsi dire, pas de cotons. Nous sommes dans la position de gens qui n'ont rien à perdre. Nous pouvons donc sans grand dommage, défier toutes les rigueurs imaginables ;

» Secondement, les Etats-Unis souffriront horriblement ; car leur monopole sera frappé au cœur. C'est 40 à 50 millions de fret par an qui leur seront enlevés et qui passeront au commerce neutre ; c'est l'aliment même de leur puissance maritime qui sera supprimé. Croyez-vous qu'ils puissent rester indifférens à des mesures qui les atteindront aussi profondément ? Appliquez leur seulement deux ans de ce régime, vous verrez les résultats qu'il aura produits.

» La mesure que nous provoquons a donc, par une exception heureuse, le double avantage qu'il est si rare de rencontrer dans les mesures du même genre ; elle préjudicie aux intérêts de nos adversaires, sans préjudicier aux nôtres.

» Nous allons plus loin, elle peut un jour les servir. Pour que le plan de conduite fût complet, il faudrait en effet, chercher à nous soustraire, dans un temps plus ou moins éloigné à la dépendance de l'Amérique du Nord pour nos approvisionnemens de coton. Or, qui nous empêche de traiter avec le Brésil, dont depuis long-temps nous repoussons les propositions ? L'obstacle, jusqu'ici, à un traité entre le Bresil et la France, a été, dans la nature même des échanges que ce pays avait à nous offrir. Sa principale production consiste en sucre. Or, on sait que notre législation économique repousse l'importation des sucres étrangers. Dans l'état actuel des choses, les relations de commerce entre les deux pays sont donc nécessairement peu étendues. Comme nous ne pouvons prendre au Brésil ses sucres, il ne peut, lui, nous prendre ni nos vins ni nos produits manufacturiers. C'est une difficulté qui pèse également sur l'un et l'autre. Pourquoi ne pas encourager le Brésil à donner plus de soin qu'il ne le fait jusqu'ici à la culture du coton ? Son sol est admirablement favorable à cette culture ; il donnerait des produits, au moins aussi beaux que ceux des Etats-Unis. Si le Brésil entrevoyait la possibilité de placer avantageusement ses cotons sur notre marché, nul doute qu'il ne se mît en mesure de nous approvisionner. Il le ferait d'autant plus volontiers, qu'avec la tendance qui existe dans tous les pays possesseurs de colonies, ses sucres sont de plus en plus menacés d'une répulsion systématique. En Angleterre, on ne les admet pas plus qu'en France. C'est donc désormais un produit fort difficile à écouler. Aussi le jour où le Brésil saura qu'il y aurait bénéfice pour lui à le remplacer par le coton, soyez certains qu'il s'adonnera beaucoup moins à la production du sucre. Ils feront comme les propriétaires de la Nouvelle-Orléans qui, voyant les profits que leurs voisins tiraient de la culture du coton, ont arraché toutes les cannes dont leurs champs étaient couverts, et se sont mis, eux aussi, à produire du coton. »

ANNONCES.

Société des Paquebots à Vapeur

ENTRE LE

HAVRE ET ROTTERDAM.

Les départs des superbes Paquebots à Vapeur *Rotterdam* et *Hambourg*, auront lieu pour le mois de juin comme suit :

Départ du Havre les 5, 13, 21 et 28 du mois.

» de Rotterdam	Dimanche le	5 juin à	9 heures du matin.			
»	Lundi	» 13	» 3	»	»	
»	Mardi	» 21	» 11	»	»	
»	Mardi	» 28	» 3	»	»	

Le trajet se fait ordinairement de 24 à 30 heures.

Les prix de passage sont : 1e chambre et chambre des dames 60 fr. 2e chambre ... fr. nourriture comprise.

S'adresser pour fret et passage, chez Smith et C°, Rotterdam, *Boompjes*, A, n° 147. 4601

Vente publique d'Orangers.

Samedi 4 juin prochain, à onze heures du matin, on vendra publiquement au local du sieur MOOYMAN, à la *Toison d'Or*, rue dite *Raamstraat*, à La Haye, une superbe et riche collection d'ORANGERS en pleine floraison et portant fruits, de 2 jusqu'à 6 pieds de hauteur. On pourra les voir, le vendredi 3 juin, au local susdit, aux heures ordinaires. 4602

Nederlandsche Maatschappij van Schoone Kunsten.

BESTUURDER : J. W. TEN HAGEN EN COMP.

Van onderscheidene kanten aangezocht wordende, om de Tentoonstelling van schilderijen en andere werken van kunst, die thans in het gebouw der Maatschappij *Westeinde*, n° 20, te 's Gravenhage geopend is nog eenigen tijd te verlengen, brengt de bestuurder der Maatschappij ter kennis van het kunstminnend publiek, dat dezelve, op den gebruikelijken voet, nog zal blijven opengesteld tot en met *den 30e junij aanstaande*, en dat tot alsdan in de zaal der Tentoonstelling ook de gelegenheid geopend blijft, om voor den prijs van *tien gulden* per jaargang deel te nemen aan de associatie der *Kunstkronijk* voor welke de Loterij zonder *nieten* op den 15e dezer maand zal plaats hebben.

Door den grooten bijval, die deze associatie gevonden heeft, zijn nog maar weinige exemplaren van de *Kunstkronijk* en mitsdien ook van Loten voorhanden. Behalve dat elke jaargang van dit kunstwerk uit 24 fraaije steendrukplaten en 12 bladen fraai geillustreerden letterdruk bestaat; zoo dat hij op zich zelven reeds uiterst goedkoop is, heeft ieder deelhebber bovendien den kans, om eene der uitmuntende schilderijen te winnen welke de hoofdprijzen der loterij uitmaken, terwijl ook den minst gelukkigen welken nogtans eenig lithographie, gravure of boekwerk ten deel valt.

Negen stuks schilderijen van welke de aankoop voor deze Loterij reeds geschied is, zijn als zoodanig op de tentoonstelling aangewezen. Insgelijks zijn er nog zes en twintig andere schilderijen uit welke, naar het lot nog meerdere schilderijen voor de Loterij gekocht zullen worden.

De 2e jaargang der *Kunstkronijk* voor 1841—1842, zal nog met 4 afleveringen compleet zijn. Twee dier afleveringen zullen reeds in het begin dezer maand aan de deelhebbers worden afgeleverd. In den loop dezer maand zullen ook verzonden worden in plaats van *eene*, twee afleveringen van het kunstwerk *De Nederlanden*, karakterschetsen, kleederdragten, houding en voorkomen, van verschillende standen. Van dit uitmuntend en onderhoudend werk, met 200 gravures, naar teekeningen van de voornaamste nederlandsche kunstenaars, en tekst van de meest gewaardeerde nederlandsche schrijvers, zijn insgelijks nog complete exemplaren voorhanden.

Gelijktijdig met die afleveringen van dit kunstwerk, zal ook de verzending geschieden van eenige andere werken, die bij de Maatschappij ter perse liggen.

's Gravenhage, 1 junij 1842. 4600.

Vente de la Saline royale de Dieuze,

EN FRANCE.

La saline domaniale de Dieuze, située dans l'arrondissement de Château-Salins, département de la Meurthe, sera vendue en un seul lot, le 1er août 1842, à dix heures du matin, devant le Préfet à Nancy, en l'hôtel de la préfecture.

Cet établissement, l'un des plus beaux et des plus vastes du royaume, se compose d'une saline proprement dite, d'une fabrique de produits chimiques et d'une fabrique d'acide sulfurique. Une ordonnance royale du 12 septembre 1841 a concédé, pour être attachés à cet établissement, tous les gîtes salifères, sources et puits d'eau salée existans dans un territoire de 89 kilomètres carrés, 81 hectares, 18 ares.

La moyenne des produits de toute nature, fabriqués pendant les cinq années 1836—1840, est de 338,314 quintaux métriques (100 kilogrammes par quintal), mais l'établissement, dans l'état où il se trouve, peut rendre, par jour, 50 quintaux de sel égrugé, 1000 de sel raffiné, 620 de sulfate de soude, 110 d'acide muriatique, 170 de soude brute 38 degrés, 25 de chlorure de chaux, 100 d'acide sulfurique et 2 de sel d'étain.

Les bâtimens, terrains, machines, appareils, dépendances immobilières, outils et ustensiles ont été estimés à 2,610,074 fr.

La vente sera d'abord proposée au rabais, sur une mise à prix de 6,000,000 fr. qui, à défaut d'offre, sera réduite successivement mais sans descendre jusqu'à 3,000,000 fr.

S'il ne se présente aucun acquéreur pour la vente au rabais, l'aliénation aura lieu par voie d'enchères, sur la mise à prix de 3,000,000 fr.

Le prix sera payable, un cinquième dans les quinze jours de la vente, sans intérêt, et le surplus en quatre ans, avec intérêt à cinq pour cent.

L'acquéreur de l'immeuble devra se charger des marchandises et des approvisionnemens qui se trouveront dans l'établissement au moment de la vente ; ces objets, dont le montant sera exigible, en totalité, dans un délai de neuf mois, sans intérêt, lui seront comptés aux prix de revient et d'achat, tels qu'ils sont établis dans le cahier des charges.

La valeur des approvisionnements et marchandises était de 1,162,491 fr. au 1er Juillet 1841, et d'environ 818,000 fr. au 31 Décembre suivant.

On sera admis à visiter l'établissement ainsi qu'à en examiner les registres.

Le cahier des charges de la vente est déposé de une heure à trois heures, dans les bureaux de la Chancellerie de la Légation de France, rue dite *Casuariestraat*, où l'on pourra en prendre communication.

4590.

Librairie des HÉRITIERS DOORMAN *à La Haye.*

Lange Pooten, K, n° 165, *près du* Kapelsbrug.

La coupe de Corail, par Mélanie Waldor, 2 vol. *f* 2.50.
Le Pèlerin, par le vicomte d'Arlincourt, 3 vol. 3.75.
Albert de Saint-Pouance, par le comte Horace de Viel-Castel, 2 v. 2.50.
Les prétendus, par Frédéric Soulié. 1.25.
Un mirage, par de Latouche. — *Entre parenthèses*, par E. D. Forgues. 1.25.
Am Rauchen. — *Pour ne pas être treize*, par Alphonse Karr. 1.25.
Thérèse Dunoyer, par Eugène Sue, tome premier. 1.25.
Mémoires de M. de Goldon, par Madame Cubières, 2 vol. 2.50.
Le marquis de Jersay, suivi de : *Mémoires de M. de Maison-Rouge*, par Paul de Musset. 1.25.
Histoire de Marie-Louise d'Orléans, par Sophie Gay, 2 vol. 2.50.
Héva, par Méry. 1.25.
Les ressources de Quinola, *comédie en cinq actes, en prose*, par H. de Balzac. 0.62⁵.
La fille du cabanier, par Elie Berthet. 1.40.
Horace, par George Sand, 2 vol. 2.50.
Lorenzino, drame en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas. 0.62⁵.
La roue de fortune, par Auguste Arnould. 1.25.
Nastasie ou le faubourg Saint Germain Moscovite, par Paul de Julvécourt, 2 vol. 2.80.
Excursions sur les bords du Rhin, par Alexandre Dumas, 3 vol. 3.75.
Aventures de Lydéric, par le même. 1.25.
Johannes la pucelle, par le même. 1.25.
La duchesse de Mazarin, par Alexandre de Lavergne, 2 vol. 2.50.
Le morne du Diable, par Eugène Sue, 2 vol. 2.80.
Les frères de la côte, par Emanuel Gonzalès, 2 vol. 2.20.
Les îlots de Martin-Vaz, par Edouard Corbière, 2 vol. 2.75.
Cerisette, par Paul de Kock, 4 vol. 2.50.
Mémoires de deux jeunes mariés, par H. de Balzac, 2 vol. 2.20.
Un moine méconnu, par Léon Gozlan. 1.25.
Deerslayer, ou le tueur de daims, par Fenimore Cooper, 3 vol. 4.15.
La marquise de Parabère, par la comtesse Dash, 2 vol. 2.50.
Andalousia, la perle des Andalouses, par ...
Le Rhin, lettres à un ami, par Victor Hugo, 2 vol. 1.70.
Emerance, par Mad. Ancelot, 2 vol. 2.50.
Mademoiselle de Senneville, par le baron de Bazancourt. 1...
Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique, par Poujoulat, 3 vol. 4.20.
Mémoires du lieutenant-général Belliard, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre, par Vinet, 3 vol. 4.20.
Annuaire administratif, politique, judiciaire, et diplomatique de la Belgique pour 1842. 1.70.
Annuaire de l'observatoire royal de Bruxelles, par Quetelet. ...
Nouveau manuel du juré belge, par A. Tardieu. 0.62⁵.
Manuel du propriétaire et du locataire à la ville et à la campagne. 0.85.
Loi du 25 mars 1841, sur la compétence civile. 0.62⁵.
Loi du 30 avril 1841, sur les chemins vicinaux. 0.32⁵.
Petit dictionnaire de la langue française, suivant l'orthographe de l'académie, par Hocquart, 16e édition. 0.60.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 31 MAI.

	Int.	Cours du 30 mai.	Cours du 31 mai. Fluctuations.		
PAYS-BAS.					
Dette active	5	101 1/8	de 101	à 101 1/8	101
d° d°	2½	52 1/4	» 52 3/16	» 52 1/4	
d° différée		—	—	—	
Billets de chance		—	» 26 1/2		
Syndicat	4½	93 ...	» 93 3/4	» 93 1/2	93
id°	3½	—	—		
Société de Commerce	4½	152 1/2	» 152	» 152 1/2	
d° nouvelle	4½	—	—		
Emprunt de 1836	4	—	—		
d° des Indes	5	98 1/2	» 98 1/4	» 99	
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 1/4		
d° d° 1828 & 1829	5	—			
Insc. au G. L.	6	—			
Certific. au d°	6	—			
d° à Hambourg	5	—			
d° à Londres 1822	5	—			
d° inscript. 1831, 32	5	—	» 98 1/4		
Emprunt de 1840	4	—	» 89 1/4		
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4				
Act. Lot. de 50 Rix	*f*				
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5				
d° à Londres	3				
Passive	5				
Dette différée à Paris					
Defferred					
Ardouin	5	20 11/16	» 20 3/4	» 20 [illegible]	
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 95 1/4		
d° métalliques	5	—	» 55 1/4		
d° d°	2½				
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5				
d° à Naples	5				
d° à Londres	5				
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3				
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3				
FRANCE. Inscr. au G. L.	5				
POLOGNE. Act. 1835		—	» 152 3/4		
BRÉSIL. Obl.	5	—	» 68 1/2		
MEXIQUE. d°	5				
COLOMBIE. emp. 1824	6				
PÉROU. d° d°	6				
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3				

BOURSE DE PARIS DU 30 MAI.

	Int.	Cours du 28 mai.	Cours du 30 mai. Fluctuations.		
FRANCE.					
Cinq pour cent.		119 90	de 120 10	à 120 20	
Trois pour cent.		81 85	» 82 15	» 82 25	
ESPAGNE.					
Emprunt Ardouin		24 1/8	» 24 1/8	» 24 1/4	
Anc. différée s. int.					
Nouv. diff. d.					
Passive.					
NAPLES.					
Certificats Falconet.		—	» 108 00	»	
PAYS-BAS.					
2½ pour cent.					
BELGIQUE.					
Dette active	5	—	» 103 1/2	» 104	
Dito	3				
Banque belge.					
ETATS-UNIS.					
Obl. de la Banque.					
Ech. oct. 1841 et 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.)					
Ville de New-York, janvier 1841.	5				
Etat de New-York, octobre 1840.	5				
Etat d'Ohio, j. avr. 1841.	6				

BOURSE D'ANVERS DU 31 MAI.

	Int.	
Métalliques	5	111 [illegible]
Naples	5	
Ardouin	5	20 7/8
Dette différée, anc.		
Dito nouv.		
Passive	5	5 1/8
Lots de Hesse		23 1/2

Cours après la Bourse (2½ heures) :

Ardouin 20 7/8.

Idem, Primes —

BOURSE DE VIENNE DU 24 MAI.

Métalliques, 5 %	108 [illegible]	Lots de 1834
Dito, 4 %	100 1/8	Actions de la Banque
Dito 3 %	—	

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E, N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs des postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des abonnements et annonces pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.